

## OUI C'EST POSSIBLE, ENCORE FAUT-IL ESSAYER

La négociation sur le Temps de Travail des Établissements Industriels au sein d'ALFI est arrivée à son terme le 29 avril 2021.

Cette négociation s'est déroulée de façon atypique, comme à son habitude, la direction souhaitait avancer un projet d'uniformisation du temps de travail sur ces sites sans concéder de contreparties pour les salariés.

Il aura fallu une mobilisation massive des salariés concernés sur les sites de Carquefou, Vitrolles, Hauconcourt, Floirac en février 2021 pour amorcer une négociation plus constructive.

Grâce à ce rapport de force imposé par les salariés, la délégation CGT a pu constater un changement de comportement de la direction. Elle était du coup plus à l'écoute, moins pressée par son calendrier initial et une véritable négociation a pu s'ouvrir sur les contreparties en veillant à préserver les RTT des salariés pour ceux qui le souhaitaient.



L'accord et l'avenant qui en découle prévoient donc notamment :

- La garantie que les accords "temps de travail 2000" ne sont pas remis en cause.
- La revalorisation des qualifications pour les salariés concernés par cet accord:
  - Coefficient minimum de 190 pour ceux travaillant sur les lignes automatisées de production.
  - Coefficient minimum de 205 pour les salariés effectuant un Certificat de Qualification Professionnelle.
  - Coefficient minimum de 225 pour les chefs d'équipe.
- La revalorisation de la prime de postes de 3.7% à 8% (du 12eme de la rémunération de base annuelle ancienneté comprise). Elle ne pourra pas être inférieure à 8% du salaire minimum Air Liquide pour le coefficient 205
- Pour les salariés notamment de "Frais Marais" travaillant en continu, semi-continu, la prime de poste est portée à 25% du 12eme de la rémunération de base annuelle ancienneté comprise pour 188 postes réalisés. Elle ne pourra pas être inférieure à 25% du salaire minimum Air Liquide pour le coefficient 225
- L'octroi d'une prime de 2645€ pour les salariés choisissant de passer au temps de travail 35H hebdomadaire
- Pour les salariés travaillant en "modulation", les salariés continueront de travailler en "cycle de travail sur 4 semaines". Ils conserveront leurs 12 RTTs. Leurs avantages cesseront en cas de mobilité géographique ou professionnelle.
- Les 10 salariés (Hauconcourt, Limay ou Vitrolles) qui touchent actuellement la prime de poste sans être soumis à ce rythme de travail ont l'engagement du maintien de cette prime. Attention: dans le cas où ces salariés passeraient en équipe, ils perdraient l'avantage de cette prime brute et ne pourraient donc pas la cumuler avec la prime d'équipe.





**FORT DE CE CONSTAT, LA CGT SIGNERA DONC  
CET ACCORD D'ENTREPRISE  
RELATIF À L'ORGANISATION DU TEMPS  
DE TRAVAIL DANS LES ÉTABLISSEMENTS  
INDUSTRIELS, INDUSTRIEL MARCHAND D'ALFI ET  
SON AVENANT.**

**OUI, LA CGT, FORCE DE PROPOSITION QUI S'APPUIE  
SUR LES REVENDICATIONS DES SALARIÉS EN  
LUTTE, SIGNE TOUJOURS DES ACCORDS  
QUI PRÉVOIENT DES AMÉLIORATIONS  
DES DROITS DES SALARIÉS.**

Rappelons que cette prime d'équipe 2\*7 n'a jamais été revalorisé depuis 40 ans...

Le calendrier qui en découle est le suivant :

- 14 Juin au 16 juillet: Information des salariés concernés
- 19 juillet au 18 septembre: Période de réflexion des salariés sur le choix de rejoindre le régime de 35H hebdo (éligible à la prime de 2645€ brute) ou d'être placé en régime à cycle sur une période de 4 semaines (éligible aux RTTs)
- Janvier 2022: Mise en œuvre des différentes dispositions citées.

**SI COMME NOUS, VOUS PENSEZ  
QUE LE MONDE D'APRÈS NE PEUT  
PLUS RESSEMBLER À CE QUE  
NOUS VIVONS AUJOURD'HUI.**

**SI COMME NOUS VOUS PENSEZ  
QUE LA PRIORITÉ DOIT ÊTRE  
L'HUMAIN D'ABORD.**

**ORGANISEZ-VOUS  
REJOIGNEZ-NOUS**

**POUR FAIRE  
UN SYNDICAT CGT À  
VOTRE IMAGE**




**LA CGT RESTE DISPONIBLE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS  
POUR CONTACTER LA CGT**

- J.M Poupon (DSC CGT Air Liquide France Industrie) : ✉ [jean-michel.poupon@airliquide.com](mailto:jean-michel.poupon@airliquide.com) ☎ 06 70 27 76 75
- Eric Chopinaud (DSC CGT Air Liquide France Industrie) : ✉ [eric.chopinaud@airliquide.com](mailto:eric.chopinaud@airliquide.com) ☎ 06.63.59.09.54

 [Coordination Cgt Du Groupe Air Liquide](#)



 SCAN ME